

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

A la Une

Edito

. Pour un régulateur actif

Nouvelles des télécoms

. Jean-Ludovic Silicani auditionné à l'Assemblée nationale
 . 4G – Refarming 1 800 MHz : le Conseil d'Etat valide la décision de l'ARCEP de 2013

Collectivités territoriales

. Prochain GRACO technique le 2 juillet

Consommateurs

. Fiabilité des cartes de couverture mobile 4G : publication du référentiel de mesure

Services postaux

. La Poste fusionne son entrée de gamme courrier/colis pour faciliter l'envoi de petits objets

France

. L'Autorité de la concurrence sanctionne SFR et SRR
 . Le Conseil national du numérique publie un rapport sur la neutralité des plateformes
 . Le Grand Paris : le métro du XXI^{ème} siècle le plus numérique du monde

Affaires européennes et internationales

. L'ORECE adopte son avis sur la liste des marchés régulables
 . La Commission européenne et la Corée du Sud unis autour de la 5G

Ecosystème numérique

. La 8^e édition des Bains Numériques s'achève ce week-end

Interview vidéo

. Jacques Stern, membre du collège de l'ARCEP : le colloque des régulateurs de l'UIT

Ils ont dit

Pour un régulateur actif

L'audition de l'ARCEP par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, ce mercredi 18 juin, a été l'occasion de revenir sur les mutations à l'œuvre dans le secteur des communications électroniques, mais aussi postal. Trois principales thématiques sont ressorties des échanges avec les députés.



En premier lieu, les échanges ont porté sur le caractère contrasté du secteur : forte croissance en volume (nombre d'abonnés, foyers éligibles au très haut débit, consommation de données sur internet fixe et mobile, etc.) et baisse du chiffre d'affaire et des prix, surtout sur le mobile, ainsi que de l'emploi. Ce contexte est commun, à des degrés divers, à tous les grands pays développés ; il résulte des grandes mutations technico-économiques du secteur (convergence fixe/mobile, basculement vers l'IP, transfert de valeur de la voix vers la data), et conduit le secteur à se réorganiser de manière optimale. Si les raisons qui ont conduit les pouvoirs publics à faire entrer un quatrième opérateur sur le marché mobile en 2009 étaient sérieuses, il faut maintenant aboutir à une consolidation dynamique du secteur ([voir la brève ci-dessous](#)), afin de trouver une bonne répartition de la valeur entre les utilisateurs, qu'ils soient particuliers ou professionnels, et les producteurs.

En deuxième lieu, les députés ont souligné l'importance des communications électroniques, au quotidien, pour les particuliers, les entreprises et les services publics. Tous ont rappelé le besoin non seulement de couverture mais aussi de qualité de service, notamment pour le mobile. A ce titre, le déploiement mutualisé de la 3G en zones blanches a été l'objet de nombreuses interrogations, illustrant la vigilance des parlementaires sur le risque de création d'une fracture numérique entre les territoires.

Enfin, et assez naturellement, les députés ont salué l'ouverture récente par l'ARCEP des cinq enquêtes administratives, tout particulièrement celle relative au déploiement de la 3G dans les zones blanches, qui a pris beaucoup de retard. Insistant sur les disparités entre couverture annoncée par les opérateurs et ressentie par les usagers, ils ont encouragé le régulateur à exercer pleinement son contrôle sur les engagements pris, et, si nécessaire, à sanctionner les opérateurs en défaut. Ils ont en outre été nombreux à appeler de leurs vœux un rétablissement complet et rapide du pouvoir de sanction de l'ARCEP afin que celle-ci soit à même de remplir les missions qui lui sont fixées par la loi. Un parlementaire a résumé l'état d'esprit de la commission en ajoutant : « *Nous voulons un régulateur qui soit à même de réguler* ».

Cette audition a été l'occasion de rappeler à quel point les secteurs régulés par l'ARCEP et ses missions touchent au plus près les préoccupations quotidiennes des citoyens, et à quel point

. Philippe Keryer, directeur de la stratégie d'Alcatel-Lucent et chef de projet pour le plan Souveraineté Télécoms

aussi les attentes vis-à-vis du régulateur sont nombreuses et multiples : consulter, analyser, expliquer, orienter, anticiper, et rappeler à l'ordre les acteurs en les sanctionnant, s'il le faut. Tout ceci en restant dans les strictes limites que la loi lui fixe.

Le chiffre de la semaine

. 76%

Jean-Ludovic Silicani
Président de l'ARCEP

AGENDA

Le collège de l'ARCEP se réunit tous les mardis et tous les jeudis.

■ A venir

9 octobre

Colloque annuel de l'ARCEP

2 juillet

L'ARCEP organise le deuxième GRACO technique de l'année - [Le programme](#)

27 juin

L'ARCEP réunit la commission consultative des communications électroniques.

25 juin

Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité, sera auditionné par la commission des Affaires économiques du Sénat.

24 juin

Conférence de presse (14h30) à l'occasion de la publication du rapport annuel d'activité de l'ARCEP.

■ Dans le rétroviseur

18 juin

. Jean-Ludovic Silicani a été auditionné par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

. L'ARCEP a réuni le comité de l'interconnexion et de l'accès.

12 juin

Jean-Ludovic Silicani est intervenu lors du Telco & Digital Forum, organisé par Les Echos, sur le mouvement de consolidation du secteur des télécoms.

4 juin

Jacques Stern, membre du collège, a participé au 14ème Colloque mondial des régulateurs (GSR) organisé par l'UIT à Manama au Bahreïn.

21 mai

Pierre-Jean Benghozi, membre du collège, a introduit la réunion du comité consommateurs consacré aux communications électroniques.

DU CÔTÉ DE LA RÉGULATION

NOUVELLES DES TÉLÉCOMS

Consolidation du secteur des télécommunications : audition de Jean-Ludovic Silicani à l'Assemblée nationale



La Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a auditionné, le 18 juin, Jean-Ludovic Silicani, sur l'état du marché français des télécommunications et son évolution.

Le président de l'ARCEP a d'abord dressé un état des lieux du secteur :



croissance en volume (6% par an selon l'INSEE), baisse des prix (40 % pour les offres mobiles des particuliers entre 2011 et 2013, 20% pour les offres entreprises), investissement élevé (supérieur à 7 milliards d'euros en 2013), mais aussi diminution des revenus des opérateurs (46,6 milliards d'euros hors taxes en 2013, en baisse de 6,4% à périmètre constant par rapport à 2012) et baisse du niveau d'emploi (-3,3% en 2013). Dans ce contexte, le président de l'ARCEP a avancé plusieurs actions pour favoriser une « consolidation dynamique » du secteur :

- encourager la poursuite de la modernisation des entreprises du secteur et réinvestir dans l'innovation, notamment dans les terminaux et la 5G ;
- mieux expliquer aux consommateurs qu'une offre, c'est un prix mais aussi une qualité de service ;
- favoriser, en dehors des zones denses, non seulement la mutualisation des réseaux fixes mais aussi celles des réseaux mobiles, ce qui réduit les dépenses et renforce l'efficacité des acteurs économiques ;
- être ouvert à une plus grande concentration du secteur tout en s'assurant que les acquis de la baisse des prix ne soient pas remis en cause.

Jean-Ludovic Silicani a ensuite répondu aux questions des parlementaires sur la consolidation du secteur des télécoms : « De même qu'il était utile, en 2008/2009, après la sévère condamnation pour entente prononcée par l'Autorité de la Concurrence, de faire rentrer un quatrième acteur mobile pour réanimer un marché mobile, inerte et stérilisé par un phénomène de rente, de même, aujourd'hui, on peut parfaitement envisager que le marché se reconcentre raisonnablement ». L'Autorité rendra prochainement un avis à l'Autorité de la concurrence sur le projet de fusion entre SFR et Numericable. Cette fusion devrait avoir un impact relativement faible sur le déploiement du très haut débit en France, mais il faudra rester vigilant.

Alors que Bouygues Telecom a annoncé son projet de suppression de 1 500 postes, Jean-Ludovic Silicani a aussi évoqué cette question de l'emploi, en rappelant que, depuis 10 ans, la tendance était celle d'une baisse d'environ 3000 emplois par an, à l'exception de l'accalmie constatée entre 2010 et 2012. Aux Etats-Unis, le mouvement de consolidation a entraîné la destruction de 500 000 emplois ces dernières années. Il a aussi souligné que, si la baisse des prix mobiles a été très rapide de mi 2012 à mi 2013, elle s'est nettement ralentie depuis, et il est donc raisonnable de penser que les prix se stabiliseront d'ici la fin de l'année 2014.

Les députés ont également interrogé le président de l'ARCEP sur la couverture mobile, notamment celle des zones blanches en 3G. Il a rappelé qu'il fallait bien distinguer la couverture et la qualité de service : on peut être couvert mais la qualité de service peut être médiocre, jusqu'à la coupure de la communication, y compris dans les centres-villes, comme on le constate chaque jour. L'Autorité contrôle ces deux aspects : couverture et qualité de service.

L'Autorité publiera d'ailleurs la semaine prochaine les résultats de son enquête sur la qualité de service des réseaux mobiles en 2013. « Une enquête qui montre de grosses différences entre opérateurs », a révélé le président de l'ARCEP. Il a aussi rappelé que cinq enquêtes administratives avaient été lancées par l'ARCEP pour vérifier le déploiement 3G des quatre opérateurs mobiles, notamment dans les zones blanches, sans attendre le rétablissement définitif de son pouvoir de sanction, qui nécessite encore un décret ; un décret que le président de l'ARCEP a appelé de ses vœux.

Revoir l'audition

4G - Refarming 1 800 MHz : le Conseil d'Etat valide la décision de l'ARCEP de 2013



Le 18 juin 2014, le Conseil d'Etat a rejeté le recours déposé par Orange contre une décision de l'ARCEP du 4 avril 2013 autorisant Bouygues Telecom à réutiliser la bande 1800 MHz pour y déployer de la 4G à compter du 1er octobre 2013 (sous réserve de la restitution de fréquences selon un calendrier précis).

Le Conseil d'Etat considère que " l'ARCEP a pris les mesures appropriées afin que soient respectés le principe d'égalité entre opérateurs et les conditions d'une concurrence effective ", en application du cadre réglementaire relatif à l'introduction de la neutralité technologique dans les autorisations d'utilisation de fréquences.

L'Autorité se félicite de cette décision qui conforte la démarche équilibrée qu'elle a adoptée pour inciter les opérateurs à développer le très haut débit mobile, tout en assurant les conditions d'une concurrence effective et loyale sur le marché mobile.

Le communiqué de presse

La décision du Conseil d'Etat

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Prochain GRACO technique le 2 juillet : plus que quelques jours pour vous inscrire !

Au programme de cette session estivale : une présentation par Orange du projet de raccordement de certains immeubles neufs exclusivement en fibre optique, un point sur l'évolution de la régulation du marché entreprises et sur les aspects opérationnels de la mutualisation des réseaux FttH. L'après-midi, un panel d'intervenants représentant toute la chaîne des acteurs impliqués dans les RIP très haut débit (la Mission très haut débit, le syndicat mixte Megalis Bretagne et les opérateurs Covage, Free, Orange et Wibox) échangera sur la tarification de l'accès aux réseaux FttH. Exceptionnellement, les consultants sont invités à participer aux débats de l'après-midi, qui se déroulent également en présence des opérateurs.

Les inscriptions se font auprès de delphine.fraboulet@arcep.fr.

Le programme

CONSUMMATEURS

Fiabilité des cartes de couverture mobile 4G : publication du référentiel de mesure

Chaque année, des enquêtes de terrain (financées par les opérateurs) sont réalisées pour vérifier



la couverture des territoires en 2G, 3G et 4G. L'ARCEP a, dans une décision de 2013, défini le référentiel de mesure et de vérification des cartes publiées par les opérateurs. Cette décision précise qu'un référentiel spécifique à l'internet mobile serait défini ultérieurement.

Cela a été fait par une décision adoptée le 25 mars 2014, homologuée par le ministre le 3 juin et publiée au Journal officiel le 18. Le protocole défini permet notamment de vérifier les cartes de couverture 4G, technologie pour laquelle le service voix n'est pas disponible. Le référentiel de mesure de la voix (2G et 3G), repris dans cette décision, reste, quant à lui, inchangé.

La décision fixe également de nouvelles modalités de vérification des cartes de couverture en permettant notamment à l'ARCEP de mener plusieurs campagnes par an : en effet, lorsqu'une technologie se déploie rapidement, comme la 4G, il est utile de s'assurer de manière continue, de la fiabilité de l'information fournie aux utilisateurs.



La décision

NOUVELLES DES SERVICES POSTAUX

La Poste refond sa gamme courrier/colis en y incluant l'envoi de petits objets



La Poste a annoncé aujourd'hui la refonte, au 1er janvier 2015, de sa gamme de produits Courrier-Colis. La principale caractéristique de cette évolution est l'application de la neutralité de la tarification par rapport au contenu. Désormais, les produits de la gamme de courrier actuelle (hors recommandé), à savoir la « Lettre prioritaire », la « Lettre verte » et l'« Ecopli », pourront être utilisés à la fois pour l'envoi de correspondance mais aussi de marchandises. Le format de l'envoi sera toutefois limité à une épaisseur de 3 cm. Cela répond notamment aux besoins résultant du développement du commerce en ligne.

Cette évolution fait suite aux échanges engagés de longue date entre La Poste et l'ARCEP en vue de permettre aux utilisateurs de bénéficier d'une offre abordable pour l'envoi de petits objets. En effet, la gamme de La Poste, telle qu'elle existait avant cette évolution, ne comprenait pas d'offre abordable pour l'envoi d'objets de faible valeur. Les utilisateurs étaient donc contraints d'utiliser le « Colissimo » dont le tarif, significativement plus élevé, était peu adapté à l'envoi d'objets de faible valeur intrinsèque. Cette situation avait conduit l'ARCEP à sanctionner La Poste, en décembre 2011, pour absence, au sein du service universel, d'une offre permettant d'envoyer de petits objets à un prix abordable.

C'est pour répondre à cette situation que La Poste a proposé une modification de l'offre de service universel, à laquelle l'Autorité a rendu un avis favorable le 18 février dernier. L'ARCEP a précisé dans son avis qu'elle invitait La Poste à veiller à ce que des boîtes aux lettres de collecte permettant le dépôt d'envois d'une épaisseur de 3 cm soient accessibles. L'Autorité a également demandé à La Poste de mener une « importante campagne d'information et de formation de ses agents, et d'information des usagers sur les modifications de son catalogue ».

L'avis de l'ARCEP

Le communiqué du groupe La Poste

Service universel : l'Autorité rend un avis favorable sur les tarifs d'envois de presse pour 2014

L'ARCEP a rendu public un avis favorable sur les tarifs 2014 des offres d'envois de journaux et imprimés périodiques relevant du service universel. Au 1er juillet 2014, la hausse moyenne prévue des tarifs de l'offre Publissimo est de 4,3 %. Cette offre, qui ne représente que 3% du chiffre d'affaires et des volumes des services d'envois de presse de La Poste, est constituée des produits " Esprit libre " et " Intégral ", qui augmenteront respectivement de 3 % et 4,4 %. Dans un contexte de baisse de 1,2 % des volumes en moyenne, La Poste justifie ces hausses par sa volonté de réduire le déficit et de rééquilibrer les marges entre les produits.



L'avis de l'ARCEP

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR

EN FRANCE

L'Autorité de la concurrence sanctionne la filiale réunionnaise de SFR à hauteur de 46 millions d'euros

A la suite d'une saisine d'Orange et d'Outremer Télécom, l'Autorité de la concurrence a rendu, le 13 juin 2014, une décision par laquelle elle prononce une sanction de 46 millions d'euros à l'encontre de SFR et de sa filiale réunionnaise SRR. Cette affaire avait déjà donné lieu à des mesures d'urgence en 2009, et à une sanction de 2 millions d'euros en 2012 pour non-respect partiel des mesures d'urgence.

SRR est condamné pour avoir mis en place et maintenu, plus de 12 ans à La Réunion et plus de 3 ans à Mayotte, un écart de prix abusifs entre les appels passés entre les clients du réseau de SRR et ceux, tarifés plus chers, émis vers les réseaux de ses concurrents.

Saisie pour avis par l'Autorité de la concurrence, l'ARCEP avait indiqué, en 2012, qu'un écart de tarif supérieur à l'écart de coût



de production - en l'occurrence l'écart de terminaison d'appel - serait générateur d'une distorsion concurrentielle, au détriment des opérateurs à parcs plus réduits, et proposé une méthodologie pour mener à bien l'analyse. Dans cette logique, l'Autorité de la concurrence a considéré que la différenciation tarifaire n'était pas, en l'espèce, justifiée par les coûts supportés par SRR pour l'acheminement de ces communications. Il en résulte que ces offres ont généré un " effet club " artificiel, faisant apparaître les concurrents comme des réseaux plus chers à appeler, et ont affaibli leurs capacités financières.

Le communiqué de presse de l'Autorité de la concurrence

L'avis de l'ARCEP

Le Conseil national du numérique publie un rapport sur la neutralité des plateformes



Le Conseil national du numérique (CNNum) a remis le 13 juin à Arnaud Montebourg, ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, et à Axelle Lemaire, secrétaire d'état chargée du numérique, un rapport sur la neutralité des plateformes. Aujourd'hui, neuf sites sur dix les plus visités sont Américains alors que 79 % des visiteurs résident hors des Etats-Unis. " Ces plateformes disposent d'un pouvoir extraordinaire dans l'accès de nos entreprises au marché qui les met dans une situation schizophrénique de dépendance économique ", a jugé Axelle Lemaire lors de la présentation du rapport. " Ces positions dominantes peuvent finir par empêcher l'innovation. C'est d'autant plus paradoxal que ces enfants de l'internet libre et ouvert mettent en danger ce qui leur a permis d'émerger. Le véritable ennemi, c'est le monopole ", a estimé la secrétaire d'Etat.

Partant du constat que l'environnement numérique est aujourd'hui dominé par une poignée de grands acteurs du web qui se partagent cet important pouvoir, le rapport du CNNum préconise d'abord de renforcer l'effectivité des droits sur les plateformes en utilisant mieux toutes les possibilités du droit existant (droit de la consommation, du commerce, et pas seulement celui de la concurrence), tout en faisant évoluer la jurisprudence. Il recommande ensuite de s'appuyer sur la création d'agences de notation chargées d'évaluer le niveau de neutralité de ces grands acteurs, la transparence de leur fonctionnement ou encore de l'information aux utilisateurs. " Ces grandes plateformes sont très sensibles à leur réputation, elles n'ont pas d'autre choix que de bâtir une relation de confiance avec les utilisateurs ", estime Francis Jutand, directeur scientifique de l'institut Mines Télécom, membre du CNNum en charge du groupe de travail sur cette question. Pour garantir aux utilisateurs la maîtrise des informations les concernant, le rapport préconise également de créer une obligation générale de loyauté qui verrait les plateformes détailler leurs procédés en matière de collecte et d'utilisation des données personnelles. " Il sera également utile de travailler sur la fluidité des données en imposant des règles de portabilité et d'interopérabilité de ces données, qui ont beaucoup de valeur. Faute d'y travailler, nous resterons confrontés à un système oligopolistique ", a ajouté Nathalie Sonnac, professeur en sciences de l'information à l'université Panthéon-Assas et membre du groupe de travail.

" La démarche défensive est nécessaire mais insuffisante ; il faut aussi une neutralité positive, la bataille frontale serait inopérante ", a souligné Axelle Lemaire en annonçant vouloir initier un travail de définition des indicateurs de la neutralité. Une consultation confiée au Conseil national du numérique sera bientôt lancée. Les résultats devraient enrichir le futur projet de loi sur le numérique, ainsi que la réflexion sur la stratégie numérique française en Europe.

Le rapport du CNNum

Le Grand Paris, un métro du XXIème siècle, le plus numérique du monde

La société du Grand Paris a présenté le 13 juin à La Gaité Lyrique les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt qu'elle avait lancé quelques mois auparavant pour " inventer le métro le plus digital du monde ".



Il s'agit, selon les propos introductifs d'André Santini, le député-maire d'Issy les Moulineaux, de " mettre en musique le transport et le numérique, c'est-à-dire de rattraper le présent ". Car le projet de la société du Grand Paris (SGP) est à la fois " un enjeu colossal " (rénover toute une infrastructure urbaine pour réaménager le territoire francilien) et " une opportunité " (créer un réseau numérique et numériser les futures gares). La SGP va en effet doubler le métro de Paris : pas moins de 72 gares vont être créées sur les sept nouveaux tronçons. Un projet de longue haleine qui va s'étaler jusqu'en 2030.

Pour Jérôme Coutant, responsable numérique de la SGP (et ancien membre de l'ARCEP), " l'appel à manifestation a entraîné un enthousiasme massif des acteurs de la filière numérique, de ceux des transports, ainsi que des acteurs de la ville ". Ainsi, 115 contributions ont été déposées par 170 organisations, " des réponses de très bonne qualité ". Il s'agissait de préparer le futur territoire de la métropole, avec son infrastructure, certes, mais aussi de mener une réflexion sur le rôle futur des gares, qui deviendront des lieux de coworking, des living labs, et non plus de simples lieux de passage. Sans oublier la question de l'ouverture des données, souvent réclamée dans les contributions. Certaines pistes d'action envisagées par la SGP bénéficient d'un consensus général : déployer des réseaux très haut débit mutualisés, recueillir les données sur une plate-forme ouverte, programmer des tiers-lieux dans les espaces des gares.

Pour Jean-Baptiste Roger, le directeur de La Fonderie, l'agence régionale numérique d'Ile-de-France, la qualité des contributions reçues est " un élément rassurant sur la capacité et le génie numérique français ". Pour lui, il s'agit tout simplement d'un document " de niveau mondial ". Et le métro numérique pourrait être " la grande affaire du numérique français " car il va s'agir de " concilier agilité et construction d'infrastructures ". Pour Jean-François Marchandise, directeur de la prospective de la FING, " le projet essaie de répondre aux fragmentations du territoire ". Il s'agit " de se rassembler plutôt que de vivre ensemble séparément ; il faut donc créer un numérique qui relie, qui permet l'échange, l'appropriation, qui relie à l'altérité ". Il ne s'agit pas d'une " aventure techno-push, mais d'une réflexion sur nos toutes vies quotidiennes ". Enfin, Stéphane Distinguin, président de Futurs en Seine, y voit un " projet fabuleux car il permet de se projeter à dix, quinze, vingt ans ".

La synthèse des contributions

La carte du Grand Paris

AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Définition des marchés pertinents : l'ORECE adopte son avis



Lors de sa deuxième réunion plénière de l'année, à Dublin, début juin, l'organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE), a adopté un avis sur le projet de révision de la recommandation sur les marchés pertinents pour une régulation ex ante. Selon ce projet, les marchés de la téléphonie fixe (accès et départ d'appel) ne

figureraient plus dans la liste des marchés pertinents. Une régulation au cas par cas, en fonction des conditions nationales, serait tout de même possible pour le prochain cycle d'analyse de marché. Par ailleurs, les produits de gros dédiés à l'offre d'accès haut débit de qualité supérieure seraient rassemblés dans un même marché ; dans le cas de la France, le bitstream spécifique aux entreprises rejoindrait ainsi le marché des liaisons louées, mouvement que l'ARCEP a déjà engagé.

Dans son avis, l'ORECE soutient globalement l'approche de la Commission, à une exception près : le retrait des marchés de la téléphonie fixe de la liste qu'elle estime prématuré.

La réunion plénière a également permis à l'ORECE d'adopter une position commune révisée sur les aspects géographiques des analyses de marché, ainsi que ses rapports annuels (rapport d'activité et rapport sur les développements du secteur des communications électroniques). Enfin, un rapport comparatif périodique sur les tarifs des terminaisons d'appel (fixe, mobile et SMS) en Europe a également été adopté.

Le communiqué de presse

L'avis de l'ORECE

La Commission européenne et la Corée du Sud vont coopérer sur la 5G

La Commission européenne vient d'officialiser un partenariat entre l'Europe et la Corée du Sud sur le développement de la 5G. Signé lundi dernier, cet accord prévoit une coopération dans la définition de la 5G et dans la recherche qui en découle.

La Commission européenne a constitué en 2013 un partenariat public-privé, appelé « 5G PPP », avec plusieurs acteurs de l'industrie (Orange, Telefónica, Deutsche Telekom, Nokia, Ericsson) et a mobilisé 700 millions d'euros de soutien pour la recherche. De même, la Corée du Sud a initié un programme de financement de recherches d'ici 2020 à hauteur de 1,1 milliard d'euros.

L'accord vise à définir conjointement des normes mondiales et des bandes de fréquences harmonisées pour les futurs réseaux 5G. La déclaration commune signée par les deux parties a, dès à présent, identifié, les premiers objectifs à court terme.

La 5G a pour ambition de répondre aux nouveaux enjeux de l'internet mobile à l'horizon 2020, en particulier à l'explosion des usages mobiles. Elle vise à offrir des débits 100 fois supérieurs à ceux constatés aujourd'hui, et à permettre le développement de l'internet des objets, en rendant possible la connectivité d'une multitude de nouveaux objets innovants.

Le communiqué de presse

ET AUSSI ...

ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

La 8e édition des Bains Numériques s'achève ce week-end



La ville d'Enghien-les-Bains vivra encore ce week-end au rythme des arts numériques. Pendant une semaine, rencontres professionnelles, concerts électro, spectacles et installations interactives ont pris possession de la ville pour la huitième biennale internationale des arts numériques. Cette année, a été posée la question du rôle de la création numérique dans la fabrique de la ville de demain, l'art numérique étant perçu comme une matérialisation de nouveaux espaces sociaux. Elus,

directeurs d'établissements culturels et artistes ont pu en débattre tout au long de la semaine. Cet événement est l'occasion de souligner qu'Enghien-les-Bains a été désignée « Ville créative », catégorie « Arts numériques », par l'UNESCO en 2013. Un titre détenu seulement par deux autres villes dans le monde : Lyon et Sapporo au Japon.

En savoir plus

L'INTERVIEW

Régulation

Interview de Jacques Stern, membre du collège de l'ARCEP (16 juin 2014)

Le colloque mondial des régulateurs organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT), a réuni, du 3 au 5 juin à Bahreïn, plus de 650 représentants du secteur des télécommunications venant du monde entier. L'ARCEP y était représentée par Jacques Stern. Depuis plusieurs années, le colloque, qui était au départ principalement un moment de dialogue entre régulateurs du secteur, devient également un forum de discussion entre les régulateurs et les acteurs privés.

Au cours de leurs échanges, les participants ont mis en lumière la portée du numérique et de ses implications pour l'ensemble des économies, des industries, des services et des secteurs d'activité. Seule la troisième journée était réservée aux régulateurs. Ils se sont attachés à présenter les évolutions des pratiques de régulation du secteur pour s'adapter aux évolutions de l'écosystème et des marchés, qui couvrent de plus en plus de domaines. Une

Durée : 5 min 24
© ARCEP - juin 2014

des sessions, modérée par Jacques Stern, portait sur le besoin de repenser le cadre de l'octroi de licences pour le spectre. Pourquoi cette question se pose-t-elle aujourd'hui ? Retour sur la 14^{ème} édition de ce colloque et sur cette importante question de la rareté et de la gestion " efficace " des ressources en fréquences .

ILS ONT DIT ...

« Il s'agit de décider quelle sera l'ossature du réseau très haut débit de demain. Nous créons un « club France » afin de permettre à notre pays de jouer le même rôle pour la 5G que pour la 2G »

Philippe Keryer, directeur de la stratégie d'Alcatel-Lucent et chef de projet pour le plan Souveraineté Télécoms au sein du comité de pilotage des 34 plans industriels lancés par le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique – Les Echos – 17 juin 2014

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

76%

L'agence de notation Standard & Poor's prévoit que la qualité de crédit du secteur des télécoms et des câblo-opérateurs en Europe va se stabiliser en 2014 et 2015. **76%** des entreprises de ce secteur ont une "*perspective stable*", ce qui veut dire que l'agence ne prévoit pas un abaissement de leur note pour les 12 à 18 mois à venir.

Source : Standard & Poor's

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98